

**Communiqué de presse**

**CONSEIL MUNICIPAL**

## **Zone bleue entre parenthèses**

Saint-Imier se met une nouvelle fois à l'heure estivale en matière de parcage. Compte tenu des expériences positives enregistrées par le passé, le Conseil municipal a décidé de suspendre les contrôles de stationnement en zone bleue durant cinq semaines cette année.

Du lundi 8 juillet au samedi 10 août y compris, les automobilistes pourront garer leur véhicule dans les secteurs en zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire. Mais, il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées durant cette période. (cm)

## **Horaire d'été à l'administration communale**

Suite à l'expérience positive des dernières années, la Municipalité de Saint-Imier va réintroduire un horaire d'été allégé. Ainsi, l'administration communale sera disponible selon des plages réduites du lundi 8 juillet au vendredi 9 août 2024.

Durant ces cinq semaines, l'administration et les différents services municipaux seront ouverts uniquement le matin, selon l'horaire habituel, soit de 09h00 à 11h30, à l'exception du mardi et du jeudi. Ces jours-là, ils resteront fermés toute la journée. La population aura toutefois la possibilité de fixer un rendez-vous en dehors de ces plages horaires. Une permanence téléphonique sera assurée tous les matins pour chaque service. Pour ce qui est des services de piquet, ils resteront évidemment atteignables, mais uniquement pour les cas d'urgence (électricité, eau et gaz). (cm)

## **Pause estivale pour le Conseil municipal**

Les membres de l'Exécutif imérien siégeront une dernière fois avant la pause estivale le mardi 2 juillet prochain. A l'issue de cette vingt-quatrième séance de l'année, ils observeront une pause de cinq semaines. Les délibérations reprendront le mardi 13 août. Le Conseil municipal souhaite un très bel été à toutes et à tous. (cm)

# Fête nationale sur la Place du Marché

Les communes de Saint-Imier et de Villeret célébreront ensemble la Fête nationale le mercredi 31 juillet prochain. Mises sur pied par l'Ecole suisse des sports de neige de Saint-Imier (ESSN), les festivités auront lieu sur la Place du Marché dès 17h30. Réservez d'ores et déjà la date ! Des informations détaillées suivront dans le courant du mois de juillet. (cm)

## Imériale et circulation

Les 28 et 29 juin, Saint-Imier sera en fête, succombant, une nouvelle fois, aux charmes de l'Imériale. Pour assurer la parfaite organisation de ce rendez-vous festif, la route cantonale sera fermée ainsi qu'il est d'usage du vendredi 28 juin dès 7h00 au dimanche 30 juin 2024 aux environs de 10h00. Pour contribuer au succès complet et sans incident de cette manifestation attendue de toute une région, un strict respect de la signalisation routière provisoire mise en place s'impose. D'avance, les automobilistes et autres usagers de la route sont priés de s'y conformer et remerciés de leur compréhension. (cm)

## Naturalisations accordées

Au terme de la procédure légale, plusieurs personnes se sont vu remettre le passeport rouge à croix blanche : Ana Ferreira ainsi que sa fille Olivia, et Mohamad Reza Rahimi. Deux étapes essentielles ont jalonné leur demande de naturalisation. Tout d'abord le Conseil municipal de Saint-Imier leur a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Puis, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de les compter parmi ses ressortissantes.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ces nouveaux concitoyens. (cm)

## Analyses de la qualité de l'eau des sources et du réseau imérien durant le premier semestre 2024

Les contrôles de la qualité chimique et bactériologique de l'eau distribuée par le réseau de Saint-Imier ou fournie à d'autres distributeurs (communes de Renan, Sonvilier, Villeret, syndicats d'alimentation en eau de Courtelary – Cormoret, du Chasseral et du Sergent) ont confirmé le respect des normes légales de qualité.

Rappelons que plus de 150 analyses sont réalisées annuellement sur l'eau de la source de la Raisselle, du puits des Sauges, du réseau imérien et à l'entrée des réseaux partenaires. Les paramètres suivis sont la bactériologie, la chimie de l'eau, les pesticides, différentes familles d'hydrocarbure et de solvants industriels ainsi que des éléments traces permettant de mettre en évidence des pollutions provenant des eaux usées.

Aucune trace de pesticide (dont le chlorothalonil et ses dérivés), solvant industriel, micropolluant (médicaments) n'a été mis en évidence lors de ces analyses durant les 6 premiers mois de l'année 2024, confirmant l'excellente qualité de l'eau distribuée.

La fiche produit de l'eau distribuée à Saint-Imier et dans le haut-vallon se trouve à l'adresse <https://stsi.saint-imier.ch/stsi/Particuliers/Eau.html> (stsi)

# Plan directeur communal de l'énergie

## Procédure d'information et de participation

Conformément à l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal de Saint-Imier ouvre une procédure de participation publique à propos du Plan directeur communal de l'énergie.

Le projet de Plan directeur communal de l'énergie sera déposé publiquement du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2024 inclus, auprès de l'administration municipale ainsi que sur le site internet de la commune [www.saint-imier.ch/index.php/medias/communiques-de-presse/809-pdecom](http://www.saint-imier.ch/index.php/medias/communiques-de-presse/809-pdecom)

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les prises de position seront adressées par e-mail à l'adresse [economies.energie@saint-imier.ch](mailto:economies.energie@saint-imier.ch) ou par courrier postal adressé à Administration communale, Plan directeur communal de l'Energie, Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. (cm)

## Piscine plein air

### Inauguration le 3 juillet

**Après de longs mois de travaux, le site de la piscine plein air de Saint-Imier a été complètement assaini et réaménagé. Les derniers travaux de finition ont été réalisés en septembre passé. Son inauguration se tiendra le mercredi 3 juillet prochain.**

Pour rappel, les bassins ont été remis aux normes, grâce, notamment, au renouvellement complet du système de chloration et de filtration, ainsi que des conduites. Les installations destinées aux familles ont été améliorées avec l'aménagement d'une pataugeoire en tartan, de jeux d'eau et d'un toboggan aquatique. Enfin, les vestiaires ont été totalement rénovés.

L'inauguration de la piscine débutera en matinée par une partie officielle : après une présentation du site, les invités auront l'occasion de le visiter.

L'ensemble de la population est convié dès 13h00. En effet, plusieurs activités sont prévues pour les enfants et les familles. Une skimpool sera installée pour s'essayer aux joies du skimboard. L'Espace Jeunesse d'Erguël proposera un atelier de tatouages éphémères et un tournoi de beach volley. Il proposera une ambiance musicale dès la fin de journée.

Le conseil municipal vous attend nombreuses et nombreux à cet événement familial et festif. (cm)

Parlement des Jeunes  
**Soirée « Ramène ta grillade » sur la Place du Marché**

La tradition du Parlement des Jeunes est de retour ! Le vendredi 5 juillet 2024 dès 18h30, il organise en effet la soirée « Ramène ta grillade ». Le principe est simple : le Parlement des Jeunes s'occupe des salades, du bar et de l'ambiance musicale. Il suffit d'amener sa grillade.

A noter qu'en cas d'intempéries, l'événement sera annulé.

Venez nombreuses et nombreux à cette soirée conviviale et festive (cha).

La tradition du Parlement des Jeunes est de retour !

**SOIRÉE**  
**RAMÈNE TA**  
**GRILLADE**



**VENDREDI 5 JUILLET 2024 DÈS 18H30**

Place du Marché de Saint-Imier  
Groupe de musique : Soul Sizzle

**Le PJ s'occupe de l'ambiance, des salades et du bar.  
Il te suffit d'amener ta grillade !**

En cas d'intempéries, l'événement sera annulé

Saint-Imier, le 25 juin 2024